



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 21 juin 2017 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. LORENTZ Maurice
Mme ZYDEK Christine	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. KLOP Jean
Mme RENAUX Patricia	M. SCHITZ Denis	M. SCHREIBER Roger	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul

Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
M. LEUBE Michel		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BOGUET Henri
M. LOUIS Jean-Charles		M. CHRISTNACKER Daniel
M. WALTER Jean-Marie		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. HEYERT Jean-Marc
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge

Absents excusés :

M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine
Mme CEDAT-VERGNE Nath.	M. WANNINGER J.-Marc	M. DORVEAUX Lionel
M. GANDECKI Claude	M. FRIJO Antoine	M. SAPIN Bruno
M. PERON Patrick	M. PERLATI Daniel	

Absents non excusés:

Mme FICARRA Béatrice	M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François
M. SEGURA Olivier	M. BROUILLET Laurent	Mme VENTOLINI F.

Du début (19h13) à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 9
Absents : 17

La séance est levée à 19h51.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, Directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, Chargée de mission Communication du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

**POINT I.19 – DELIBERATION N° 2017/45 - MODIFICATION DU MONTANT DES
« PASS SCOOOL DEPARTEMENT »**

Lors du Comité Syndical du 4 avril 2017, les élus du SMiTU ont adopté la nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} août 2017.

Dans ce document figure les titres Pass Scool Département moins de 16 ans et 16 ans et plus dont les montants sont calqués sur ceux des titres scolaires Citéline.

Trans Fensch est signataire d'une convention avec le Conseil Départemental de la Moselle dont la compétence a aujourd'hui été transférée à la Région Grand Est. Cette dernière régit les modalités de transport des élèves résidant dans le Département et scolarisés dans notre ressort territorial. Une compensation financière de 2,58 € par jour et par enfant est ainsi versée par la Région Grand Est à Trans Fensch. Celle-ci est calculée sur une base de 180 jours, soit 464,40 € par élève. De cette somme sera déduite la participation des parents.

A titre d'information, 220 élèves étaient concernés sur l'année 2016/2017.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- de supprimer les titres Pass Scool Département de moins de 16 ans et 16 ans et plus de la grille tarifaire Citéline ;
- d'appliquer le montant prévu par élève dans le cadre de la convention entre Trans Fensch et la Région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide :

- la suppression des titres Pass Scool Département de moins de 16 ans et 16 ans et plus de la grille tarifaire Citéline ;
- l'application du montant prévu par élève dans le cadre de la convention entre Trans Fensch et la Région Grand Est.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 22 juin 2017
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 22/06/2017
Le Président du SMITU